DEC170103DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Claude MANIGAND, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité de l'UMR5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132659DR15 du 9 septembre 2013 portant nomination de M. Claude MANIGAND aux fonctions d'AP,

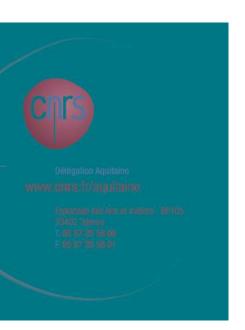
DECIDE:

Article 1^{er}: Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Claude MANIGAND, dans l'UMR 5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN), à compter du 2 janvier 2017.

Article 2: La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 janvier 2017

Le directeur de l'unité Erick DUFOURC



Visa de la déléguée régionale du CNRS Gaëlle BUJAN